

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7414895101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7414895101>

Cette annonce a été mise en ligne le **12 juillet 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

*SPECITEAM Société à responsabilité limitée au capital de
42 000,00 euros Siège social : 8 Boulevard de l'Epervière
– ZAC de Beuzon 49000 ECOUFLANT 823 648 894 RCS
ANGERS*

AVIS DE MODIFICATIONS

L'associé unique le 2/07/2025 : a pris acte de la réduction du capital social d'une somme de 9 000 €, portant le capital social de 51 000 € à 42 000 € par rachat et annulation de 900 parts sociales, qui a fait l'objet d'un premier dépôt auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS le 12/05/2025, laquelle est définitivement réalisée avec effet au 2 juillet 2025 en l'absence d'oppositions des créanciers, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinquante et un mille euros (51 000 euros) Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quarante-deux mille euros (42 000 euros) a également décidé de modifier les activités déjà présentes dans les statuts et d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Réaliser des activités de marchand de biens La gestion de portefeuille de valeurs mobilières et d'une manière générale de tous placements y compris d'instruments financiers à terme, de contrats de capitalisation, et toutes opérations assimilées. La gestion, l'administration et l'exploitation sous toutes formes, par bail, location ou autrement, avec ou sans promesse de vente, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport, échange, construction ou autrement), ou de financement (emprunt, crédit-bail), de tous terrains, immeubles, ou droits immobiliers ; Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment constitution d'hypothèque ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets, marques, sites

internet et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS Pour avis La Gérance

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex